

E 2300 Rom/47

*Le Chef de la Division des Affaires étrangères du  
Département politique, P. Bonna,  
au Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz<sup>1</sup>*

No JS

Berne, 12 octobre 1943

M. Brenni téléphone de Chiasso à 17 h. 45.

Tout continue à aller normalement dans son arrondissement consulaire. Le Consulat d'Allemagne l'aide très amicalement et il croit avoir obtenu la certitude que les Suisses ne seront pas soumis aux réquisitions industrielles.

---

1. *Pilet-Golaz a visé ce document le 12 octobre 1943 et a écrit au bas de la page:*  
Informé le C[onseil] F[édéral] le 15.10.43.



12 OCTOBRE 1943

49

Il désire revenir sur son dernier rapport<sup>2</sup> concernant le traitement des Juifs. Il le terminait sous l'impression qu'après des incidents fort pénibles, les ordres nécessaires avaient été donnés pour que les persécutions soient arrêtées. Il vient d'apprendre d'une source très sûre que c'est le contraire qui est vrai. Un ordre venant de très haut prescrit de réunir d'urgence la documentation nécessaire pour entreprendre dans les journaux italiens une campagne de presse contre les Juifs et provoquer des massacres. M. Brenni croit que M. Rothmund devrait être prévenu et qu'il se justifierait de se montrer indulgent pour accueillir en Suisse des personnalités juives italiennes. Sur la question du travail forcé, M. Brenni a, par contre, l'impression qu'il y a une détente et que nous pouvons nous montrer durs à l'égard des jeunes gens qui cherchent à passer en Suisse.

---

2. Cf. N° 13.

Cf. aussi E 4800 (A) 1967/111/272 (notice du 6 décembre 1943) et E 2001 (D) 3/173 (lettre de Brenni du 17 décembre 1943).